

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Président : G Paulin

Secrétaire : R Ielsch

Présents : Tous

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Le 21 sept à Frasné, l'employé communal a été contrôlé par les gendarmes et son permis est suspendu pour 6 mois. Il ne peut plus conduire ni le tracteur ni la voiture de service. Mais, il peut travailler, car de multiples tâches peuvent être accomplies sans ces moyens motorisés.

Cette situation, due à un comportement fautif, entraînera des coûts supplémentaires pour la commune, qu'il faudra assumer d'une manière ou d'une autre.

Un suivi de son activité journalière sera exercé.

### **ECOLE :**

La rentrée de septembre s'est bien déroulée.

L'effectif pour 2016-2017 est de 107 élèves répartis en 5 classes.

En effet, nous avons obtenu la création d'une classe supplémentaire dès cette rentrée, qui est affectée à la Maternelle de Courvières pour un effectif de 40 élèves, avec 2 enseignants.

A Boujailles, le Primaire, du CP au CM2, comprend 67 élèves avec 3 enseignants.

Le conseil décide de lancer le projet de construction d'un bâtiment de 100 m<sup>2</sup> pour installer la classe de CP dans la cour des CE1 et CE2.

Ainsi, le Périscolaire pourrait s'installer au rez de chaussée pour disposer d'une surface adaptée à ses besoins. Un architecte élabore un projet.

### **BOIS :**

- Le lot de 110,23 m<sup>3</sup> de la parcelle 35 a été acheté par Ducret de l'Ain au prix de 7 050 € à la vente de Champagnole le 26 Septembre.

- **Pour les particuliers, une vente de bois de chauffage, comprenant 6 lots, sera organisée par « soumissions cachetées » à remettre à la mairie avant le 22 Octobre 2016. La liste des lots est à retirer au secrétariat de la mairie.**
- **Route Forestière des Rabattoux :**

Cette route dénommée par le cadastre et classée dans l'inventaire des voies communales de Boujailles en 1993 : « Voie communale N° 3 des Clefs » comprend une partie dans la Forêt domaniale sur une longueur de 1800 m et l'autre partie, de la limite de la forêt domaniale au village sur 2380 m.

La partie de cette route en Forêt domaniale (sur 1800 m) fait partie de domaine privé de l'Etat. Et l'ONF a programmé des travaux de réfection sur cette route en 2017 et prévoit de réglementer cette voie à la circulation des véhicules-moteur, comme sur la plupart des autres voies forestières, sauf la « Route des Sapins » qui restera accessible à tous les véhicules.

Le conseil accepte de soustraire cette route forestière de « la Voie communale N° 3 des Clefs » sur les 1800 m en forêt domaniale et d'en informer le service du cadastre, à condition que l'ONF s'engage à passer une convention de passage avec la commune pour lui en donner libre accès. (***Délib N° 1***)

#### **Installation d'un distributeur de Pain :**

En raison d'un décalage de tournée de la Boulangerie des Sapins (Levier) le mardi au lieu du mercredi, la boulangerie Marandet de Censeau a demandé l'autorisation de mettre un distributeur automatique de pain à Boujailles.

Le conseil regrette le manque de concertation entre les 2 boulangers et estime que le distributeur automatique ne répondra pas au service rendu par la tournée, car, il obligera les personnes, souvent âgées, à se déplacer.

La séance est levée à 21h45

Le maire